

ANNEXE TECHNIQUE N° 41
à l'attestation d'accréditation (convention n° 2228)
Norme NF EN ISO/CEI 17025 v2005

L'entité juridique ci-dessous désignée :

NOM :	A+ METROLOGIE
Adresse :	191, rue de Vaugirard 75015 PARIS
Contact :	Monsieur Christophe PAREAU
Tél. :	01 40 54 59 47
Fax :	01 40 54 59 50
E-mail :	christophe.pareau@aplus-metrologie.fr
Site Internet :	www.aplus-metrologie.com

est accréditée par le Cofrac – Section Laboratoires – pour son laboratoire, site et unité technique suivants :

<u>SITE CONCERNÉ</u>	Nom :	A+ METROLOGIE
	Adresse :	177, route de Sain-Bel B.P. 3 69811 TASSIN CEDEX
	Contact :	Monsieur Olivier JULIEN
	Tél :	04 72 32 52 40
	Fax :	04 72 32 52 95
	Email :	olivier.julien@apavesudeurope.com

Unité technique : Laboratoire de Tassin

L'accréditation est accordée selon le périmètre suivant :

- Masse

Elle porte sur les étalonnages suivants :

(voir page suivante)

Objet soumis à étalonnage	Mesurande	Etendue de mesure	Meilleure incertitude élargie	Principe de mesure	Moyens d'étalonnage (Equipements, étalons)	Prestation en laboratoire (L) et/ou sur site (S)	
Masses Poids	Masse conventionnelle	1 mg ■	0,1 mg	3 comparaisons EMME	Masses de travail du laboratoire Comparateur de portée 210 g, avec une résolution de 0,01 mg	L	
		2 mg ■					
		5 mg ■					
		10 mg ■					
		20 mg ■					
		50 mg ■					
		100 mg ■					
		200 mg ■					
		500 mg ■					
		1 g ■	0,15 mg		Masses de travail du laboratoire Comparateur de portée 5 kg avec une résolution de 1 mg		
		2 g ■					
		5 g ■					
		10 g ■	0,25 mg				Masses de travail du laboratoire Comparateur de portée 30 kg avec une résolution de 10 mg
		20 g ■					
		50 g ■	0,4 mg				
		100 g ■					
		200 g ■	0,6 mg				
		500 g ■					
		1 kg ■	5 mg				
2 kg ■							
5 kg ■	12 mg						
10 kg ■							
20 kg ■	60 mg						
	90 mg						

■ valeur ponctuelle

REMARQUES :

* Ces incertitudes sont valables sur la masse conventionnelle à condition que la masse volumique de la masse à étalonner (ρ_M en kg.m^{-3}) soit comprise dans les limites indiquées ci-dessous pour la masse de valeur nominale M donnée, et que la masse volumique de l'air ne s'écarte pas de plus de 10 % autour de $1,2 \text{ kg.m}^{-3}$.

$$7\ 500 \text{ kg.m}^{-3} \leq \rho_M \leq 8\ 500 \text{ kg.m}^{-3} \quad \text{si} \quad M \leq 200 \text{ g}$$

$$7\ 900 \text{ kg.m}^{-3} \leq \rho_M \leq 8\ 100 \text{ kg.m}^{-3} \quad \text{si} \quad 500 \text{ g} \leq M \leq 20 \text{ kg}$$

* Pour les masses ayant une valeur nominale intermédiaire aux valeurs citées dans le tableau, l'incertitude est celle de la masse immédiatement supérieure.

Fait à Paris, le 08 juin 2007

La Responsable d'accréditation : Elsa MASSAH

Date de prise d'effet : 15 juin 2007

Les incertitudes élargies sont égales à deux fois les incertitudes-types composées